

Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**  
Séance du : **23 JANVIER 2024**

**Nombre de conseillers**

- en exercice	14
- présents	13
- votants	14 ( 13+ 1 pouvoir)
- absents	
- exclus	

Date de convocation :  
17/01/2024  
Date d'affichage :  
17/01/2024

**Objet**

**7.1 SIEL DISSIMULATION  
RESEAUX SECS RUE CHARLES DE  
GAULLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

**Étaient présents** : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Valérie GAUDIN

**Absents** : Emmanuel OULION ( a donné procuration à Mme Eyraud) Sandrine PERRET ( a donné procuration à M Rey), Dominique PONTONNIER ( a donné procuration à Mme Agostini

**Secrétaire de séance** : Josiane DURAND

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation réseaux secs rue Charles de Gaulle

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :****Coût du projet actuel :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201352-20240123-2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2024

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Câblage Optique Croix de l'Orme	21 000 €	0.0 %	0 €
Eclairage Public la croix de l'Orme	43 631 €	45.0 %	19 634 €
Dissimulation la croix de l'Orme	50 590 €	40.0 %	20 236 €
GC télécom la croix de l'Orme	20 640 €	75.0 %	15 480 €
traitement et recyclage la croix de l'Orme	0 €	0.0 %	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 861 €</b>		<b>55 350 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- **PREND** acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation réseaux secs la croix de l'Orme " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **PREND** acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La secrétaire de séance  
Mme Durand Josiane



Certifié conforme,  
Fait à Marclopt,  
Le 24/01/2024  
Le Maire,  
Catherine EYRAUD



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.  
Publié sur le site internet le 29/01/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201352-20240123-2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2024